

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mercredi, le 31 janvier 2007 à 19h30 à l'Hôtel-de-ville situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle sont présents :

Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers, Lawrence Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Raymond Gougeon, Brian Middlemiss et Jean Amyotte.

Également présent : le directeur général.

La séance débute à 19h30.

07-01-408

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Asphaltage
3. Niveleuse
4. Camions – voirie
5. Travaux – ruisseau Desjardins
6. Fond de réserve – asphalte
7. Levée de la séance

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

07-01-409

TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Martin Lachapelle de Fondex Shermont de scinder les travaux de réfection des chemins (asphalte) en 2 contrats distincts;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de suivre cette recommandation pour l'obtention de meilleurs prix;

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte de scinder les travaux de réfection de chemins en 2 contrats, soit « préparation finale et asphaltage » et « drainage, excavation, rechargement et mise en place ». Une somme de 3 000,00 \$ est accordée à Fondex Shermont pour la préparation de 2 devis distincts.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la présente résolution au motif qu'il n'y a pas eu de réserve créée lors du budget 2007 pour la réparation des chemins existants.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0107019

07-01-410

ACHAT ET LOCATION DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler sa flotte de véhicules;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour l'achat de 3 camions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour la location d'un camion;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac fasse publier des appels d'offres pour l'achat de 3 camions comme suit :

Une soumission pour : Ford F550

Une soumission pour : Ford F150 – 2 roues motrices
 Ford Ranger – 4 roues motrices

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander des offres séparées pour la location d'un camion Ford Ranger 4 x 4;

Le directeur des travaux publics est autorisé à publier les appels d'offre selon les devis préparés.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution aux raisons qu'il voudrait que la cabine du véhicule modèle F550 soit de format « régulier ».

Adoptée

07-01-411

CRÉATION D'UNE RÉSERVE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 11 avril 2006 la résolution no 06-04-109 concernant la création d'un fond de réserve pour préparation d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2007 aucune sommes a été budgétée spécifiquement à cet effet;

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage sur divers chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac crée une réserve au montant de 15 000 \$ pour la réparation des chemins asphaltés. Les sommes à cet effet devront être transférées du poste budgétaire « achat d'asphalte no 02 32000 625 ».

Le vote est demandé

POUR
Garry Dagenais
Lawrence Tracey
Jean Amyotte
Raymond Gougeon

CONTRE
Jim Coyle
Brian Middlemiss
Harold McKenny

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution au motif que ces sommes auraient dû être prévues au budget.

Adoptée sur division

Certificat de disponibilité de crédit no 0107019

07-01-412

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Raymond Gougeon

Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0107019

Je, soussigné, directeur général, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: 07-01-409 et 07-01-411.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL